



Arrivée de la fibre optique

dans votre
commune



Questions
réponses

PACA THD déploie
un réseau public d'infrastructures
de communications électroniques
Très Haut Débit

**PACT
FIBRE**



Provence-Alpes-Côte d'Azur
TRES HAUT DEBIT



Foire aux questions

La fibre optique, qu'est-ce que c'est ?

Une fibre optique est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur de grandes distances.

La fibre optique permet des débits beaucoup plus élevés que les fils de cuivre du téléphone, sans dégradation sur la distance.

Ma commune est traitée en fibre optique, mais puis-je conserver ma ligne actuelle ?

La fibre ne remplace pas le réseau téléphonique existant, l'utilisateur est totalement libre de conserver sa ligne et donc son offre existante. Il peut également choisir de changer d'opérateur tout en conservant son numéro de téléphone.

Pour passer à la fibre, vais-je devoir changer d'équipement et vais-je devoir payer ?

Le déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile ne nécessite pas forcément de travaux chez les particuliers. Mais vous devrez cependant changer certains de vos équipements. L'opérateur que vous aurez choisi sera en mesure de vous proposer une offre pour l'installation de votre nouvelle box et son raccordement. Un raccordement fibre sera nécessaire à l'intérieur du local ou de l'habitation, dans le cadre du FTTH.

Un abonnement fibre est-il plus cher qu'un abonnement classique ?

Le montant de l'abonnement dépend des services proposés. Néanmoins, les tarifs constatés pour la fibre sont assez similaires à ceux d'un abonnement classique.

Dois-je garder le même opérateur qu'actuellement ?

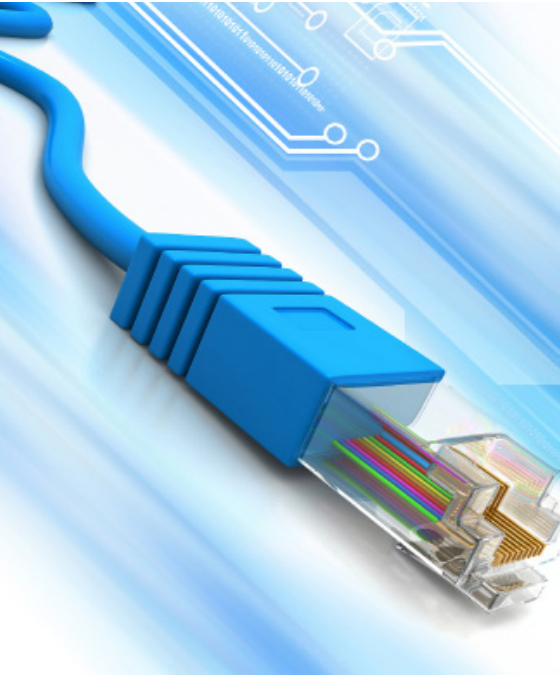
Pas nécessairement, la particularité du réseau déployé par le PACA THD est de permettre à de nombreux opérateurs de pouvoir se raccorder au réseau. Vous pourrez donc contacter différents opérateurs avant de souscrire à un abonnement.

Est-ce que PACA THD commercialise les abonnements ?

Non, PACA THD ne vend pas directement de services aux particuliers. Le réseau PACT Fibre, construit par PACA THD est exploité et commercialisé par la société PACT (Provence Alpes Connect). Cette société commercialise ses offres auprès des opérateurs FAI (Fournisseurs d'Accès Internet) qui ensuite proposent leur offre à destination de leurs propres clients. PACT est opérateur d'offres de gros vers l'ensemble des opérateurs.

Quand est-ce que le réseau sera commercialisé ?

L'installation du réseau optique PACT Fibre, jusqu'au domicile de l'utilisateur, comporte plusieurs étapes. Sa construction nécessite différentes infrastructures techniques, découpées par zones appelées des «Zones Arrières Sous-Répartiteur Optique» (ZASRO). La durée de déploiement d'une telle zone est d'environ 14 mois (études comprises) et son délai de mise en commercialisation est d'environ 4 mois après la réception des travaux.



J'habite à proximité d'une armoire SRO.
Est-ce que je vais être gêné par le bruit ?
Non, une armoire SRO n'est pas bruyante car elle n'accueille pas d'équipement électronique actif.

Si je ne souhaite pas opter pour la fibre optique, puis-je rester à l'ADSL ?
Rien ne vous oblige, aujourd'hui, à raccorder votre domicile à la fibre optique. Celle-ci apporte néanmoins de multiples avantages. Si vous souhaitez conserver votre offre ADSL, c'est possible. Cependant, dès 2022, toute la France sera couverte en Très Haut Débit. Il faudra alors vous raccorder à la fibre optique avec l'opérateur de votre choix.

Quels sont les avantages de la fibre optique ?

- > Des débits très élevés, jusqu'à 1 Gbit/s et plus soit de 5 à 200 fois plus performant que l'ADSL.
- > Des débits symétriques (montant et descendant)
- > Un transport sur de très longues distances (dizaines et centaines de kms)
- > Un produit insensible aux perturbations électromagnétiques
- > Un poids très faible.

Que signifie FTTH ?

FTTH est un terme anglais, qui signifie « Fiber To The Home ». Mot à mot, « la fibre jusqu'au logement ». Cela signifie que la fibre sera déployée jusque dans chaque maison et appartement (et local commercial lorsqu'il en existe dans l'immeuble), ce qui est la meilleure option possible : la fibre ne s'arrêtera ni sur le palier, ni au pied de l'immeuble.

Que peut apporter la fibre optique à la maison ?

La fibre optique permet de très hauts débits, et donc de recevoir de meilleurs services :

- > Meilleur accès Internet, à très haut débit. Donc on navigue sur Internet plus rapidement, on peut échanger des fichiers à plus haute vitesse, on peut télécharger de la musique et des films beaucoup plus rapidement, etc.
- > Des débits plus symétriques : contrairement à l'ADSL, la fibre optique apporte des débits très élevés également pour l'envoi des données, donc pas seulement pour leur réception.
- > Télévision de haute qualité, en HD et en 3D, et même en « multipostes ».
- > Usages simultanés : dans un même appartement, il sera possible à une personne d'échanger des fichiers via Internet, pendant qu'une autre regarde une vidéo sur YouTube sur sa tablette, tandis qu'une troisième regarde un film en HD sur la télévision.

Que peut apporter la fibre optique au bureau ?

Grâce à la fibre optique, les sites sont reliés au monde entier, les fichiers sont échangés quels que soient leur taille et leur format, les ressources informatiques peuvent être externalisées ou mises en commun, la vidéoconférence est fluide, etc...

La fibre optique, pour les entreprises, permet notamment :

- ▶ D'améliorer la compétitivité, que l'entreprise soit située au cœur d'une grande métropole ou en pleine campagne :
- > Accélération de la circulation de l'information et de son traitement



- > Échanges de devis, de catalogues, de plans, de maquettes 3D, de fichiers techniques, d'images haute définition, d'images médicales, de supports vidéo, sans aucune contrainte
- > Développement du travail collaboratif avec les clients et les fournisseurs
- > Développement du télétravail avec les collaborateurs
- > Sécurisation à distance des installations via la vidéosurveillance
- > Pilotage à distance des équipements de production, de contrôle, de gestion
- > Formation à distance
- > Diminution des déplacements grâce à des solutions de vidéoconférence
- > Utilisation des ressources Cloud

- ▶ De maîtriser de la gestion des services informatiques et télécoms :
- > Économies d'échelle sur les infrastructures informatiques, mutualisation des salles blanches
- > Économie sur les coûts télécoms
- > Simplification de la gestion administrative des télécoms
- > Optimisation de l'organisation de l'entreprise
- > Pérennisation de l'entreprise par l'instauration de Plan de Reprise d'Activité performant

De quoi parle-t-on ?

ADSL : L'ADSL est une technologie qui permet de se connecter à Internet en «haut débit» grâce au réseau téléphonique. Pour se connecter à Internet en ADSL, il suffit de brancher son ordinateur sur la prise téléphone de la maison par l'intermédiaire d'une «box ADSL» ou d'un «modem ADSL» fourni par le fournisseur d'accès Internet (FAI) avec lequel une offre a été souscrite.

Haut débit : c'est la connexion permanente à Internet à partir de 512 Kbps.

Offres Triple Play (ou 3play) : ces offres comprennent l'accès à l'Internet, à la télévision et à un service de téléphonie fixe en souscrivant généralement un forfait mensuel. Elles requièrent un débit minimum de 2 Mbps.

Très haut débit ou THD : grâce à la fibre optique, on peut atteindre dès le départ des débits pouvant aller jusqu'à 1 Gbit/s rendant possibles les nouveaux usages d'Internet. 1 Gbit/s = 1000 Mbit/s

Zones AMII (= zones Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissements). Zones exclusivement réservées à l'initiative privée, définies dans le cadre réglementaire du très haut débit élaborée en juin 2010.

Plus d'informations : www.paca-thd.net - www.pact-fibre.com



ce projet a été cofinancé
par l'Union européenne
avec le Fonds européen de
développement régional

